



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan « agriculture climat Méditerranée »

PLAN POUR L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE MÉDITERRANÉENNE AUX IMPACTS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

**RÉUNION TERRITORIALE DE LANCEMENT
OCCITANIE OUEST / BASSIN ADOUR GARONNE**

Lundi 2 septembre 2024 – 14h




Réunion de lancement (Occitanie ouest)

Ordre du jour :

1. Présentation du **plan « agriculture climat Méditerranée »** (DRAAF)
2. Présentation des **projections hydroclimatiques « Explore 2 »** (DREAL)
3. Présentation du **plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne** (Agence de l'eau)
4. Présentation du **diagnostic territorial d'adaptation de l'agriculture au changement climatique** (Chambre régionale d'agriculture)
5. Présentation du contenu des **fiches départementales** en lien avec les enjeux du plan « agriculture climat Méditerranée » : exemple du 82 (DRAAF/SRISET)
6. Présentation de l'**AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC)** et des **dispositifs pour accompagner les projets de résilience** dans les territoires identifiés (DRAAF)
7. Questions/réponses

Documents préparatoires (dont fiches départementales) disponibles sur le site internet de la DRAAF
<<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/plan-agriculture-climat-mediterranee-r1822.html>>

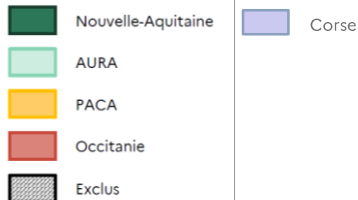
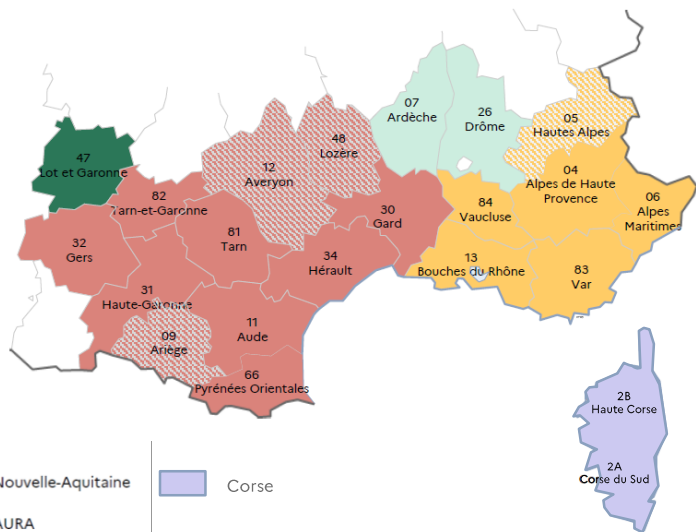
Les départements de l'arc méditerranéen sont particulièrement exposés aux effets du changement climatique : plus chaud, plus sec et (pour certains) font face à un enjeu d'intrusion saline

Principaux phénomènes	Impact dans la région	Possibles implications négatives sur l'agriculture
 Hausse des températures	<ul style="list-style-type: none">• Env. +4°C en 2100• 10-20 jours/an >35°C• Forte diminution des jours de gels	<ul style="list-style-type: none">• Stress thermique en été• Absence de températures froides propices au repos• Modification des phases de développement• Risques liés aux événements extrêmes (canicules, gels tardifs) avec des différences à court et long termes (ex. risque plus élevé de gel tardif à court terme)
 Sécheresse estivale	<ul style="list-style-type: none">• Env. -20% de précipitations en été, en contexte de hausse de l'évapotranspiration due à la chaleur• Hivers globalement plus humides	<ul style="list-style-type: none">• Besoin accru en eau, alors qu'elle est moins disponible et qu'il fait plus chaud (augmentation de l'évapotranspiration)• Risques liés aux événements extrêmes (sécheresses extrêmes, inondations)• Développement de maladies liées à la chaleur et l'humidité
 Montée des eaux	<ul style="list-style-type: none">• Hausse du niveau marin• Intrusion saline	<ul style="list-style-type: none">• Intrusion d'eau salée dans les aquifères d'eau douce et sols agricoles• Inondations plus fréquentes avant une submersion à long terme

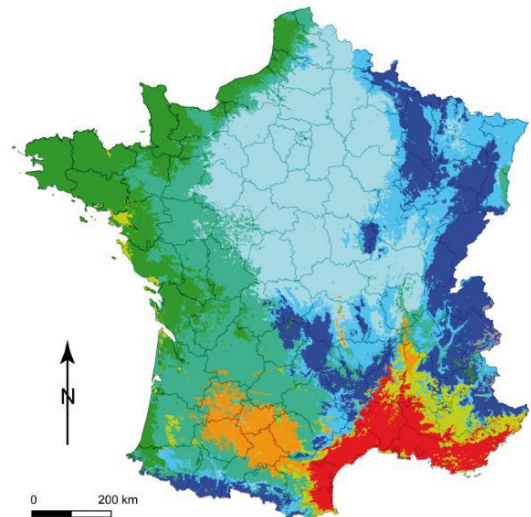
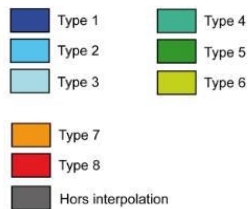
Scénario de référence TRACC de hausse de températures de 4°C - Source : MétéoFrance, analyse SGPE

Le périmètre du plan est centré sur l'arc méditerranéen

Le périmètre du plan Méditerranée comprend 18 départements : 5 en PACA, 8 en Occitanie, 2 en AURA, 2 en Corse et 1 en Nouvelle-Aquitaine



Le zonage retenu s'appuie sur un zonage des climats de l'INRAE



Type 6 : Climat méditerranéen altéré
(Alpes et Préalpes du sud)

Type 7 : Climat du bassin du Sud Ouest
(Aquitaine, Languedoc)

Type 8 : Climat méditerranéen franc
(Pyrénées au Var)

Autres types : 1-climat de montagne ; 2-climat semi-continental et marges montagnardes ; 3-océanique dégradé ; 4-océanique altéré ; 5-océanique franc

Source : <https://hal.inrae.fr/hal-02660374/document>

Un plan à construire et à enrichir en concertation à l'échelle des territoires (après un partage des enjeux aux niveaux national et régional)

→ Objectifs de la concertation territoriale :

Engager les territoires dans une démarche de résilience de l'agriculture pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique méditerranéen, et notamment :

- **s'articuler avec les travaux de prospectives existants ou en cours** (recherche, stratégies filières, études d'impact d'acteurs assurantiels, etc.) et **les initiatives de concertation en cours** (ex. : COP régionales de la planification écologique),
- **impliquer les acteurs et partenaires de l'agriculture dans l'accompagnement des territoires engagés** dans ces démarches.

→ Des réunions de lancement sont organisées par les services de l'État dans chaque région/territoire concerné en septembre 2024. **En Occitanie : une réunion par grand bassin** début septembre (Adour Garonne le 02/09 et Rhône Méditerranée le 03/09) + **des réunions dans certains départements**, organisées par les préfets / DDT(M).

- Participants : les représentants des filières locales et de la profession agricole, des représentants des EPCI du territoire, la chambre d'agriculture et les autres acteurs susceptibles d'animer une démarche territoriale de résilience climatique de l'agriculture (parcs, coopératives, structures de développement agricole, etc.)
- Objectifs de la réunion de lancement :
 - Partager les enjeux du réchauffement climatique et ses conséquences au niveau local,
 - Présenter le plan Agriculture Méditerranée aux acteurs locaux,
 - Susciter l'émergence de territoires de projets de la part des acteurs, susceptibles de devenir « AARC »,
 - Présenter les outils de financement à disposition,
 - Répondre aux questions des interlocuteurs sur la démarche.

Les objectifs du plan « agriculture, climat, méditerranée »

→ Objectifs du plan : structurer des territoires d'adaptation de l'agriculture au changement climatique et accompagner le développement de filières résilientes

1) **Accroître la compréhension du changement climatique et de la disponibilité en eau et leurs impacts pour l'agriculture au niveau local** :

- en partageant avec les acteurs les conséquences du changement climatique sur l'agriculture et l'état de la ressource en eau selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) ainsi que les résultats territorialisés de l'étude EXPLORE 2 ;
- en complétant si nécessaire, les études prospectives sur l'évolution de la disponibilité en eau dans les territoires concernés ;
- en assurant l'optimisation de la ressource disponible pour l'agriculture, en mobilisant tous les leviers du plan eau annoncé par le Président de la République en mars 2023



2) **Accompagner la structuration des territoires d'adaptation de l'agriculture au changement climatique et la construction de filières agricoles résilientes :**

- en construisant des projets, sur un territoire, impliquant des producteurs, les acteurs économiques de l'aval et les autres partenaires pertinents, permettant de rechercher la valeur ajoutée et une logique de diversification ;
- en labellisant des « *aires agricoles de résilience climatiques* » (AARC) dotées d'une feuille de route, prenant la forme de conventions de partenariat indiquant le rôle de chacun des partenaires de la filière, la contractualisation opérée entre les maillons de la chaîne, et engageant les acteurs du territoire, dont les collectivités territoriales.
- en accompagnant ces AARC et les projets qui y sont liés dans la durée, et permettre la priorité d'accès à certaines aides

L'objectif est de labelliser sur les départements concernés au moins 20 « aires agricoles de résilience climatiques » (AARC) d'ici l'automne 2024 et 50 d'ici le début de l'année 2025.

Réunion de lancement (Occitanie ouest)

Ordre du jour :

1. Présentation du plan « agriculture climat Méditerranée » (DRAAF)
2. Présentation des **projections hydroclimatiques « Explore 2 »** (DREAL)
3. Présentation du **plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne** (Agence de l'eau)
4. Présentation du **diagnostic territorial d'adaptation de l'agriculture au changement climatique** (Chambre régionale d'agriculture)
5. Présentation du contenu des **fiches départementales** en lien avec les enjeux du plan « agriculture climat Méditerranée » : exemple du 82 (DRAAF/SRISET)
6. Présentation de l'**AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC)** et des **dispositifs pour accompagner les projets de résilience** dans les territoires identifiés (DRAAF)
7. Questions/réponses

*Documents préparatoires (dont fiches départementales) disponibles sur le site internet de la DRAAF
<<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/plan-agriculture-climat-mediterranee-r1822.html>>*

Réunion de lancement (Occitanie ouest)

Ordre du jour :

1. Présentation du plan « agriculture climat Méditerranée » (DRAAF)
2. Présentation des projections hydroclimatiques « *Explore 2* » (DREAL)
3. Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)
4. Présentation du **diagnostic territorial d'adaptation de l'agriculture au changement climatique** (Chambre régionale d'agriculture)
5. Présentation du contenu des **fiches départementales** en lien avec les enjeux du plan « agriculture climat Méditerranée » : exemple du 82 (DRAAF/SRISET)
6. Présentation de l'**AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC)** et des **dispositifs pour accompagner les projets de résilience** dans les territoires identifiés (DRAAF)
7. Questions/réponses

*Documents préparatoires (dont fiches départementales) disponibles sur le site internet de la DRAAF
<<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/plan-agriculture-climat-mediterranee-r1822.html>>*

Adaptation de l'agriculture au changement climatique

Eléments issus des travaux du Varenne agricole Eau & Changement climatique

occitanie.chambre-agriculture.fr



Plan Agriculture Climat Méditerranée

02/09/2024

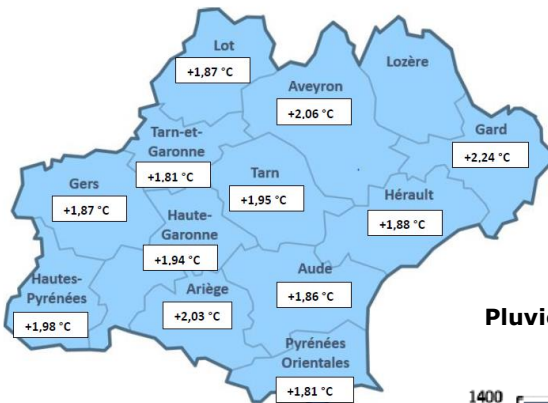


Diagnostic territorial Occitanie Varenne

Caractériser l'évolution du climat

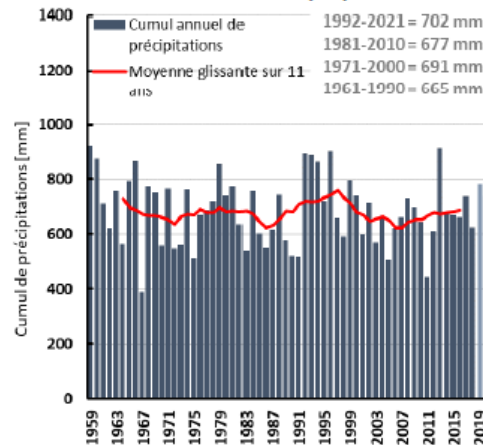
Evolution de la température moyenne annuelle (1959-2021)

Evolution des températures :
+ 2°C sur 60 ans



Pluviométrie annuelle (1959-2021)

Montauban (82)



Cumul annuel des précipitations :
Pas de tendance significative.
Mais une plus forte variation des précipitations inter-annuelles

CLIMAT
AGROCLIMAT
IMPACTS
ADAPTATIONS AGRICOLES
ATTENUATIONS



oracle

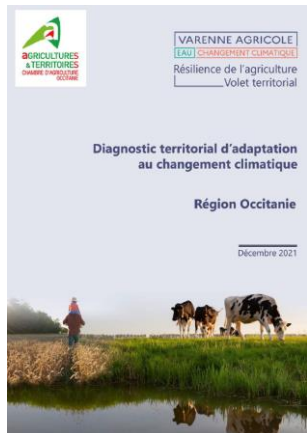
Occitanie



occitanie.chambre-agriculture.fr

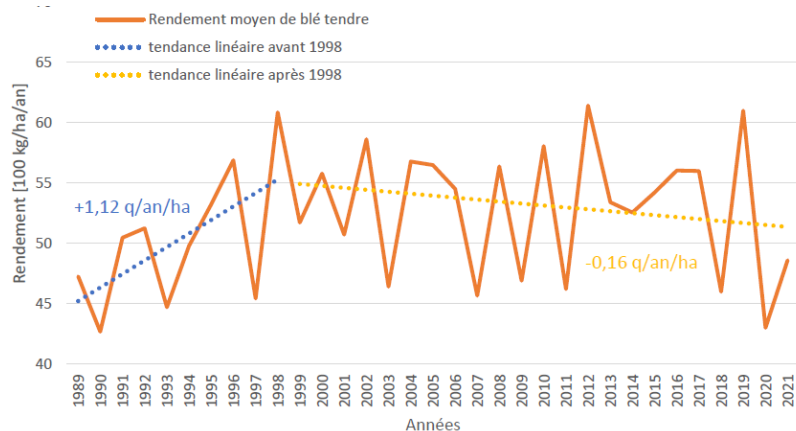
Diagnostic territorial Occitanie Varenne

Impacts sur les productions agricoles et les territoires



Grandes cultures

- Avancée des stades phénologiques
- Manque de froid entraînant un problème sur le développement physiologique à la montaison.
- Stress thermique et hydrique
- Ravageurs plus présents.



Analyses de 13 couples filières/territoires

- | | |
|---------------------|---|
| Grandes cultures | <ul style="list-style-type: none"> ✓ 82/46 : Grandes cultures et Quercy Blanc ✓ 11/31/81 : Grandes cultures et Lauragais ✓ 09/31 : GC et Vallées Garonne/Ariège ✓ 30 : Riz et Camargue |
| Polyculture Élevage | <ul style="list-style-type: none"> ✓ 32/65 : GCPE et Système NESTE ✓ 81/12/34 : Polyculture Elevage et Haut Languedoc ✓ 09/31/65 : BV/BL et Piémont pyrénéen ✓ 12/48 : Ovins et Causses |
| Viticulture | <ul style="list-style-type: none"> ✓ 34 : Viticulture et Terrasses du Larzac ✓ 11 : Viticulture et Corbières ✓ 46 : Viticulture et Cahors |
| Arboriculture | <ul style="list-style-type: none"> ✓ 66 : Arboriculture et Vallée de la Têt ✓ 82 : Arboriculture et Bassin de Moissac |



Stratégie d'adaptation au changement climatique

Vers une agriculture productive et territorialisée en 2050

Orientations issues de l'étude Clim'agri

- Développer des filières territorialisées valorisant les produits de qualité et à forte valeur ajoutée
- Mettre au point des systèmes de cultures performants (3C2A, protéagineux, optimisation des intrants)
- Gérer durablement les sols : réduction du travail du sol, couverture des sols, stockage du C,
- Mobiliser de nouvelles ressources en eau par un mix de solutions

Leviers pour la filière Grandes-cultures

- **Innover pour adapter les systèmes de production vers plus de résilience**
 - Développer l'évaluation variétale et la production de semences adaptées aux nouveaux contextes pédo-climatiques Occitanie
 - Améliorer le pilotage de l'irrigation et l'optimisation des ressources en eau
 - Développer une connaissance partagée sur les pratiques et outils d'adaptation
- **Déployer l'adoption des leviers d'adaptation et d'atténuation**
 - Montée en compétences des conseillers
 - Déployer les outils de diagnostic de vulnérabilité des exploitations agricoles et la mise en œuvre des plans d'actions
 - Développer une culture du risque climatique
- **Structurer des filières résilientes et territorialisées**
 - FILEG
 - Semoulerie pour relocaliser en Occitanie la transformation du BD
 - Pérenniser la filière semences

Réunion de lancement (Occitanie ouest)

Ordre du jour :

1. Présentation du plan « agriculture climat Méditerranée » (DRAAF)
2. Présentation des projections hydroclimatiques « *Explore 2* » (DREAL)
3. Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)
4. Présentation du diagnostic territorial d'adaptation de l'agriculture au changement climatique (Chambre régionale d'agriculture)
5. Présentation du contenu des **fiches départementales** en lien avec les enjeux du plan « agriculture climat Méditerranée » : exemple du 82 (DRAAF/SRISET)
6. Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (DRAAF)
7. Questions/réponses

Documents préparatoires (dont fiches départementales) disponibles sur le site internet de la DRAAF
<<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/plan-agriculture-climat-mediterranee-r1822.html>>

Fiches statistiques départementales élaborées par la DRAAF

➤ Synthèse départementale des filières territoriales

- Une caractérisation à partir des principales données et sous l'angle **des enjeux du changement climatique, de la souveraineté alimentaire et de la décarbonation de l'agriculture** (planification écologique)
- L'enjeu eau avec les données de prélèvements à usage agricole, de besoin des cultures et les cartographies des périmètres en déficit quantitatif en eau de surface et eau souterraine (cartes bassins AG et RM).

➤ Analyse succincte de la résilience des filières territoriales

- Opportunités ou menaces
- Leviers pour une adaptation

Réunion de lancement (Occitanie ouest)

Ordre du jour :

1. Présentation du plan « agriculture climat Méditerranée » (DRAAF)
2. Présentation des projections hydroclimatiques « *Explore 2* » (DREAL)
3. Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)
4. Présentation du diagnostic territorial d'adaptation de l'agriculture au changement climatique (Chambre régionale d'agriculture)
5. Présentation du contenu des **fiches départementales** en lien avec les enjeux du plan « agriculture climat Méditerranée » : exemple du 82 (DRAAF/SRISET)
6. Présentation de l'**AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC)** et des **dispositifs pour accompagner les projets de résilience** dans les territoires identifiés (DRAAF)
7. Questions/réponses

*Documents préparatoires (dont fiches départementales) disponibles sur le site internet de la DRAAF
<<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/plan-agriculture-climat-mediterranee-r1822.html>>*

Critères de définition des « aires agricoles de résilience climatique »

Conditions de fond

➤ Un élément territorial

- *Taille de l'AARC cohérente au regard du projet de filière, des acteurs concernés et des objectifs d'adaptation ou d'atténuation du CC*

➤ Un projet de filière pour des productions agricoles déterminées

- *L'AARC doit concerner une ou plusieurs filières bien définies au plan économique (possibilité de plusieurs productions si liens entre elles)*

➤ Une composition multi-acteurs : amont et aval

➤ Poursuite d'objectifs d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique et de gestion de la ressource en eau

- *Le lien entre actions envisagées et l'atteinte de ces objectifs doit être explicité*

Critères de définition des « aires agricoles de résilience climatique »

Conditions de forme

- **Au stade de la labellisation, une feuille de route 2025-2026 comportant (cf. dossier de candidature à venir) :**
 - *Document décrivant comment le projet répond aux 4 critères de fond*
 - *Présentation du projet de structuration, de dvpt ou de lancement d'une filière territorialisée avec identification des chantiers à conduire*
 - *Plan d'action prévisionnel pour le déploiement de la feuille de route*
 - *Liste des membres et coordonnées*
 - *Désignation d'un chef de file*

- **Pour l'accès aux guichets de la planification écologique : nécessité d'une convention de partenariat signée par tous les membres du projet**

Plusieurs dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (1/2)

- 1^{re} étape : la labellisation d'un projet territorial comme « *aire agricole de résilience climatique* » (AARC). Un AMI sera ouvert à cet effet d'ici fin septembre dans chaque région, avec une 1^{re} relève des candidatures prévue fin octobre. La labellisation AARC permet de garantir que le projet répond aux attendus du PAM ; c'est le « sésame » pour accéder aux futurs guichets/AAP de la planification écologique dédiés au PAM, qu'il s'agisse d'un projet émergent, en phase de consolidation ou d'un projet mature.
- Pour favoriser l'**émergence** de nouveaux projets ou la **maturation** de projets territoriaux collectifs : 2 dispositifs MASA peuvent être mobilisés :
 - ❑ **Dès à présent** pour les projets non encore labellisés AARC : le guichet/AAP générique planification écologique FAM intitulé « *Maturation des projets territoriaux* » (ouvert du 04/06/2024 au 31/12/2024) doté d'une enveloppe de 3,8 M€ pour 2024 (*montant des demandes reçues à ce jour = 0,8 M€*)
 - ❑ le **futur guichet/AAP spécifique** de la planification écologique pour le soutien à la maturation / l'émergence de projets labellisés AARC bénéficiera d'une enveloppe dédiée de **5 M€** pour 2024.
- Les projets territoriaux matures labellisés AARC pourront mobiliser le **fonds de transition et de souveraineté agricole à hauteur de 25 M€ en 2024**, pour accompagner la structuration de la filière. Les modalités de gestion de ce fonds seront définies dans les prochaines semaines.
- Les autres dispositifs génériques de la planification écologique pourront également accompagner l'action des AARC, pour un total de **20 M€ en 2024** : diagnostics, projets territoriaux (fruits et légumes, protéines végétales, etc.) fonds phyto et PARSADA.

➤ **Soit au total 50 M€ de soutien de l'État spécifiquement fléchés sur le Plan « agriculture climat Méditerranée » en 2024.**
(La continuation des soutiens sera soumise à la validation dans la loi de finances pour 2025)

Plusieurs dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (2/2)

- De nombreux dispositifs d'aide de la **Région Occitanie** (AAP coopération territoriale, DU pour les investissements dans les exploitations agricoles, AAP pour les entreprises agroalimentaires, AMI territoires viticoles, etc.) et de **l'Agence de l'eau** (Filières BNI, PSE, etc.) sont convergents avec les objectifs du PAM et peuvent donc aussi contribuer au financement de certains projets AARC.
- Bien sûr, en parallèle du PAM, la Région, l'Agence de l'eau et le MASA financent les **investissements dans les infrastructures hydrauliques agricoles** permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau pour des secteurs ou des productions stratégiques et pour contribuer à une gestion plus économe de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique, **mais ce n'est pas l'objet du PAM en tant que tel que de financer des projets d'hydraulique agricole.**

- Le plan vise également à permettre **l'expérimentation** pour sortir des sentiers battus et **permettre l'émergence de nouvelles filières**, en mobilisant notamment les apports de la recherche et du transfert de connaissances (stations expérimentales, etc.).
- Le plan a aussi pour ambition de **soutenir la prise de risque** par les acteurs de l'AARC : enjeu d'une **mobilisation des acteurs bancaires** pour contribuer au financement des dynamiques locales, notamment pour réduire l'exposition des acteurs locaux des maillons aval au risque, en articulation avec les prêts garantis par l'État en direction des agriculteurs.
- Si la démarche ne donne pas de résultats suffisants au bout de cinq ans, il conviendra d'**accompagner une réorientation de l'AARC.**

Calendrier prévisionnel de déploiement du plan « agriculture, climat, méditerranée »

Ouverture d'un
AMI par chaque
DRAAF (avant le
30/09/24)

Possibilité de mobiliser
le guichet maturation
générique ouvert
depuis juin 2024

1^{ère} relève des
candidatures des
AARC (31/10/24)

**Comité
sélection**
DRAAF,
DREAL,
DREETS,
DDT(M),
Région,
Agences Eau
ADEME
Experts

**Objectif:
20 AARC
labellisées
au
15/11/24**

Réunion de
bilan par
DRAAF sous 2
mois après
lancement et
info à DGPE

2^{ème} relève des
candidatures
des AARC au T1 25

3^{ème} relève au T2 25

**Objectif :
50 AARC
labellisées
fin T1 25**

Premières labellisations des AARC par le préfet de région après avis du comité de sélection consultatif régional (pilotage DRAAF et appui DREAL).

**Pour les AARC
labellisées déjà matures :**
émargement aux enveloppes
des guichets de la
planification écologique à
hauteur de 25 M€ + 20 M€

**Pour les AARC labellisées
non matures :** émargement à
l'enveloppe maturation de la
planification écologique (5 M€)

Cadrage de l'AMI
et des guichets
de la
planification
écologique par la
DGPE en
concertation
avec les DRAAF

Soutien à
l'émergence des
AARC et animation
par les DDT(M)
+ recueil des
documents
structurants locaux sur
l'adaptation au
changement climatique
des territoires
agricoles.

Réunion de lancement
par DRAAF concernée
avec appui DREAL
(avant le 13/09/24) +
coordination inter-
régionale

Août 2024

Septembre 2024

Octobre 2024

Novembre 2024

Décembre 2024

Janvier 2025

Juin 2025



Des questions ?